COVID-19 TOUS A DISTANCE

Pour faire suite aux messages du président de la république hier soir, nos conseils et nos demandes à la direction ….

Nous demandons :

– la mise en place du ***télétravail pour tou.te.s***, nous avons les moyens technique de mettre en place les infrastructures pour permettre à tou.te.s les salarié.e.s de travailler de chez eux.

– à ce que les managers zélés arrêtent de demander aux inter-contrats de venir à leur agence !!

– à informer des droits de la même manière tou.te.s les salarié.e.s pour résoudre leurs problèmes de garde.

– de faire preuve de Solidarité avec la société en général en mettant à disposition tous les moyens techniques et humains pour ***aider les écoles à fonctionner (support technique aux écoles petites ou grandes, mise en place de plateforme de services tels que du Cloud, de la visio …)***

Nous vous informons :

– en tant que parent vous pouvez demander un arrêt de travail pour maladie.

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890

– si vous vous sentez individuellement ou collectivement en danger (open-space non sécurisé, pathologie personnelle à risque, pathologie à risque dans votre entourage proche, suspicion de coronavirus parmi vos collègues, ….), vous pouvez faire valoir un ***droit de retrait*** en prévenant votre hiérarchie par quelque moyen que ce soit, celui-ci devra vous proposer un poste de travail sécurisé lié à votre situation (bureau seul, télétravail, ….)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1136

– ***être en arrêt maladie exclut de fait toute activité professionnelle*** ! Si vous pouvez travailler de chez vous il faut du télétravail.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18724

https://www.ellipse-avocats.com/2012/12/laisser-travailler-un-salarie-pendant-un-arret-de-travail-peut-couter-cher/

Pour nous

contacter sur tous ces sujets: soprasteria@solidairesinformatique.org

Courrier de ce matin adressé à Monsieur le Directeur Général

Monsieur le
Directeur Général,

Le Président
de la République a annoncé hier plusieurs mesures dont la fermeture des établissements scolaires à partir du 16 mars, pour une durée indéterminée à ce jour.

Les annonces
du Président de la République imposent aux directions nationales et locales de l'entreprise de prendre, désormais, la mesure de la situation, et de décider des mesures en conséquence.

Nous
demandons :

–
l'application immédiate du télétravail pour tou.te.s les salarié.e.s en prenant en compte le cas des sous-traitant.es.

– la mise en
place de toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour l'organisation du télétravail, en prenant en compte le cas des sous-traitant.es.

– la mise en
place immédiate du télétravail pour tous les cas individuels dans l'entreprise ne nécessitant pas la présence sur site (intercontrat, ...)

–
l'application immédiate des mesures spécifiques de gardes d'enfants (arrêts de travail) pour tou.te.s les salarié.es parents d'enfants, aussi longtemps que les établissements resteront fermés, en prenant en compte aussi le cas des sous-traitant.es..

– de réunir
au plus vite les instances représentatives du personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe : CSE, CSEC, CSSCT et RP, avec possibilité de visioconférence, pour information et échange sur les mesures adoptées, ainsi que les conséquences économiques.

– et afin
d'être Solidaires avec la société dans son ensemble, la mise à disposition de tous moyens techniques à notre disposition en tant qu'entreprise du numérique, ainsi que nos compétences humaines, afin de rendre possible la formation à distance pour les établissements qui vont devoir continuer à former les élèves et jeunes adultes : mise à disposition de VM, installations techniques, support

technique ...

Pour en Savoir plus:

https://solidaires.org/IMG/pdf/20200305-coronavirus.pdf?23459/02eae6514dee4a1b97bdc0cf19dea3c3eb184d69